

## Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 30 novembre 2022 le conseil communal de Berdorf vient d'approuver un règlement taxe portant fixant des tarifs de la vente de bois provenant de la forêt communale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ledit règlement a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 19 décembre 2022 référence 840xff6bc/as.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et sur le site Internet de la commune, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 28 décembre 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,  
(contreséing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,

